



Règlement de la consultation  
relative à la conception et à la mise en  
œuvre de la plateforme digitale 3x3 de la  
Fédération Française de Basketball

Date et heure limites de réception des offres :

15/06/2018 à 12h00

## 1. Pouvoir adjudicateur

---

Fédération Française de Basketball (FFBB)  
117, rue du Château des Rentiers  
75 013 PARIS  
Courriel : [consultationffbb2024@ffbb.com](mailto:consultationffbb2024@ffbb.com)

## 2. Objet et forme du marché

---

Le présent marché a pour objet conception et à la mise en œuvre de la plateforme digitale 3x3 de la Fédération Française de Basketball.

Les prestations attendues sont définies dans le cahier des charges figurant dans le dossier de consultation.

Le candidat retenu sera tenu d'assurer la continuité de service dans les conditions prévues au cahier des charges pendant l'exécution des prestations.

## 3. Conditions de la consultation

---

### 3.1. Procédure de passation

Le présent marché est un marché passé en la forme d'une procédure adaptée.

### 3.2. Décomposition en lots

Le marché n'est pas alloti.

## 4. Durée de validité des offres

---

Le délai de validité des offres est de 240 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 5. Dispositions générales

---

### 5.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation.
- Le cahier des charges et ses annexes.

## 5.2. Modification de détail du dossier de consultation

La FFBB se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 5.3. Mise à disposition du cahier des charges

Le cahier des charges sera envoyé au soumissionnaire à la réception d'une demande écrite de transmission formulée auprès de la FFBB par courriel à [consultationffbb2024@ffbb.com](mailto:consultationffbb2024@ffbb.com), au travers du formulaire en ANNEXE 1 - *Accusé de réception du règlement de consultation*.

## 6. Durée de la consultation – Délais d'exécution

---

La présente consultation prendra effet à sa date de signature pour se terminer au jour de la réception définitive de la prestation donnant lieu à la signature contradictoire d'un procès-verbal d'admission, en conformité avec les délais d'exécution ci-après définis :

Les délais d'exécution sont les suivants :

- **Date de démarrage des prestations : 2 juillet 2018 au plus tard**
- **Date de réception définitive : Au plus tard le 12 octobre 2018**

Chaque candidat remettra une proposition de planning d'exécution, conforme aux délais susmentionnés et incluant la période de préparation et l'ensemble des travaux accessoires nécessaires au remplacement.

Après validation du planning par la FFBB, celui-ci engage le titulaire et tout dépassement sera à la charge de ce dernier.

## 7. Options

---

Les options sont autorisées au niveau de la réponse à la présente consultation.

## 8. Variantes

---

Les variantes par rapport à l'objet de la présente consultation sont également autorisées.

## 9. Contenu des offres

---

Les offres sont entièrement rédigées en langue française et les prix sont donnés en EURO HT et TTC.

Dans l'hypothèse où un candidat se présenterait en groupement et à l'issue de l'attribution du marché, la FFBB imposera la forme du groupement solidaire conformément l'article 45 du décret du 25 mars 2016 précité.

### 9.1 Présentation de la candidature

Le dossier de présentation de chaque candidature comprend obligatoirement les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature mentionnant les informations suivantes :
  - Nom ou raison sociale du candidat ;
  - Forme juridique de la société ;
  - Domicile ou siège social ;
  - Numéro de téléphone et de télécopie ;
  - Adresse de courrier électronique ;
  - Numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou tout autre numéro d'enregistrement auprès d'un registre national ;
  - Numéro SIREN et code d'activité économique principale ;
  - Nom et fonction du mandataire social/représentant légal.
  - Le pouvoir de la personne habilitée à représenter le candidat
  - Certificat de qualification professionnelle
  
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois.
  
- Un document :
  - Présentant les effectifs et ressources humaines globales du candidat ;
  - Indiquant son expérience et ses références dans la réalisation de marché d'objet comparable, au cours des 3 dernières années (nom des destinataires, contenu et étendue des missions, date de réalisation, importance financière) ;
  - Comprenant une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner visé à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015;
  - Une attestation sur l'honneur pour confirmer que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi de travailleurs handicapés ;
  - Comprenant une déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant les services objet du présent appel d'offres, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.
  - Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques, dont des sous-traitants, pour présenter sa candidature, il produit un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché. Il produit à cet effet, le document DC4 « déclaration de sous-traitant » ou la dernière version de ce document.

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir ces documents. En cas de recours à la sous-traitance, le candidat devra indiquer la nature des

prestations sous-traitées et fournir l'ensemble des documents de candidature exigés, afin que la FFBB puisse admettre ladite sous-traitance.

Il est également demandé au candidat de faire état de son engagement, et de celui de ses éventuels sous-traitants, éventuels licenciés et partenaires commerciaux, à adhérer aux lois sociales et environnementales et notamment :

- Lutter contre le travail forcé sous quelque forme que ce soit ;
- Lutter contre toute forme de discriminations ;
- Développer une priorité sur les impacts de son activité sur l'environnement ;
- Définir un système de gestion de l'environnement dans les installations de production et chaînes d'approvisionnement.

## 9.2 Présentation de l'offre

Les dossiers des candidats comporteront :

### 9.2.1 Une offre technique comprenant à minima une présentation rédigée des éléments suivants :

- La note de recommandation stratégique initiale sur le projet (Cf. III d) sur le contenu de ce document dont le format est libre) ;
- Le détail de la méthodologie employée ;
- Le détail des différents livrables intermédiaires et finaux ;
- Le planning global et détaillé (phases, livrables, validations, etc.) ;
- Les expertises mobilisées sur chacun des volets de la méthodologie et du projet ;
- Les références et expériences du candidat sur des projets similaires ;
- La constitution de l'équipe projet et les CV associés.

### 9.2.2 Une offre financière comprenant :

- Un budget global et le détail des prix relatifs à la conception et au développement de la plateforme et de ses applications mobiles iOS et Android, incluant toutes les exigences détaillées dans le cadrage technique ;
- Un budget prévisionnel annuel relatif à la maintenance et à la gestion de ces outils ;
- Un cadrage budgétaire estimatif sur les évolutions à envisager à moyen terme (en particulier développements ultérieurs mentionnés dans la présente consultation).

## 10. Modalités de réponse

---

### 10.1 Calendrier

- Du 18 mai au 15 juin 2018 : phase de consultation (**la date limite de soumission est fixée au 15/06/2018 à 12h00**)
- 21 et 25 juin 2018 : auditions des candidats présélectionnés
- Mardi 26 juin 2018 : Bureau Fédéral FFBB : validation du prestataire retenu
- Vendredi 19 octobre 2018 : Présentation de l'application dans sa version définitive lors de l'Assemblée Générale de la FFBB – mise en service immédiate de l'application.

La FFBB réunit son équipe projet de façon hebdomadaire à ce sujet. Ces réunions devront être le lieu de présentations et workshops éventuels intermédiaires.

## 10.2 Formats des réponses

Les soumissionnaires respecteront le format de réponse suivant :

- Un dossier de présentation du candidat comportant les justificatifs attendus,
- Un dossier de présentation de l'offre, scindé en offre technique et financière.

Les dossiers devront être adressés :

1. Dans une enveloppe cachetée, sur support papier, soit :
  - o En recommandé avec accusé de réception ;
  - o Avec remise en mains propres contre décharge, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 19 h 00 (hors jour férié), à l'adresse suivante :

**FFBB – A l'attention de Mme Clarisse ACHE**  
**Consultation relative à la conception et à la mise en œuvre de la plateforme digitale 3x3 de la**  
**Fédération Française de Basketball**  
**Confidentiel - Ne pas ouvrir –**  
**117, rue du Château des rentiers**  
**75013 PARIS**

2. Et par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationffbb2024@ffbb.com](mailto:consultationffbb2024@ffbb.com)

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et/ou l'heure limite précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils pourront être restitués sur demande du candidat.

En cas de différence entre la version imprimée et la version numérique de l'offre remise par voie électronique, c'est la version numérique qui prévaudra sur toute autre version.

## 11. Modalités d'analyse des candidatures et des offres

---

### 11.1 Analyse des candidatures

En cas de candidature incomplète, la FFBB se réserve le droit de solliciter éventuellement le candidat pour fournir les compléments dans le délai qui lui sera fixé.

Les candidatures qui seraient complétées après ce délai ou qui resteraient incomplètes malgré cette sollicitation, seront rejetées comme étant irrégulières.

Lors de l'analyse des candidatures, pourront être éliminés les candidats ne présentant pas des capacités suffisantes pour exercer les prestations, ou l'objet social du candidat n'est pas cohérent avec l'objet de la présente consultation.

L'absence de références relatives à l'exécution de prestations de même nature ne peut justifier, à elle seule, l'élimination d'un candidat. Les capacités financières, professionnelles et techniques du candidat seront examinées.

## 11.2 Analyse des offres

La FFBB éliminera les offres irrégulières, inacceptables et inappropriées.

A cet effet, seront notamment éliminées les offres :

- Considérées incomplètes ou non conformes aux exigences formulées dans la présente consultation ;
- Dont l'exécution impliquerait des conditions méconnaissant la législation en vigueur ou dont le financement ne peut pas être réalisé par le budget alloué au projet après évaluation du besoin à satisfaire ;
- Présentant une réponse sans rapport avec les besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

Parmi les offres restantes, la FFBB choisira librement l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse compte tenu des critères suivants :

<b>Offre technique</b>	<b>60%</b>
La note de recommandation stratégique initiale sur le projet, incluant la problématique de la propriété et du mode de gestion (format est libre)	
Une note de synthèse sur le développement et la mise en œuvre des fonctionnalités	20%
Le détail de la méthodologie employée	
Le détail des différents livrables intermédiaires et finaux	
Le planning global et détaillé (phases, livrables, validations, etc.)	20%
Les expertises et compétences mobilisées sur chacun des volets de la méthodologie et du projet	
Les références et expériences du candidat sur des projets similaires	
La constitution de l'équipe projet et les CV associés	20%
<b>Offre financière</b>	<b>40%</b>

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions, dans un délai de réponse très court. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## 12. Obtention d'informations complémentaires

---

Le candidat pourra obtenir des informations complémentaires en faisant parvenir ses demandes par courrier électronique, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Les réponses aux questions posées par les candidats seront mises en ligne sur le serveur de la FFBB.

Ces réponses seront accessibles à toutes les entités qui envisageraient de répondre à la consultation et ce afin de garantir le même niveau d'information de tous les candidats potentiels.

## 13. Attribution

---

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire à la FFBB, les pièces suivantes dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de la notification l'informant qu'il est le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

S'il ne peut pas produire ces documents dans ce délai, son offre pourra être rejetée et il sera éliminé.

## 14. Notification et documents contractuels

---

### 14.1 Notification

Le choix du candidat retenu pourra être notifié par courrier électronique.

La participation à la présente consultation emporte acceptation des documents de la consultation par chaque candidat.

### 14.2 Documents contractuels

Ultérieurement au choix du candidat retenu, la FFBB pourra décider de la rédaction d'un document contractuel entre les parties, venant compléter et préciser les modalités pratiques d'exécution de certaines obligations, telles qu'elles sont stipulées dans le dossier de consultation.

Les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité décroissante :

1°) Le cahier des charges et le bordereau de prix.

2°) Le présent règlement de consultation.

3°) Le contrat susceptible d'être conclu entre les parties pour préciser et compléter le présent règlement de consultation.

4°) L'offre du candidat retenu, étant ici précisé que les stipulations figurant dans l'offre du candidat retenu, y compris les conditions générales de vente ou documents similaires, qui

seraient contraires aux stipulations de l'acte d'engagement, du présent cahier des charges et de l'éventuel contrat complémentaire, sont réputées non écrites, sauf conditions générales de vente du candidat retenu plus favorables à la FFBB.

## 15. Conditions financières - Modalités de règlement

---

Après signature du procès-verbal de réception définitive, dans les conditions de l'article 2 du Cahier des Charges, le prestataire retenu adressera, en format papier à l'adresse de la FFBB figurant en tête des présentes, la facture afférente aux prestations objets du marché.

La facture établie comprendra obligatoirement :

- Intitulé du pouvoir adjudicateur et adresse,
- N° de T.V.A intracommunautaire,
- Nature des prestations réalisées dans le cadre de la labellisation,
- Montants HT,
- Taux et les montants de la T.V.A.,
- Montant total T.T.C.,
- Date d'établissement de la facture,
- Lot objet de la facturation.

Les sommes dues devront être réglées par la partie concernée dans un délai global maximal de 45 jours à compter de la date d'émission de la facture.

## 16. Sous-traitance

---

Le candidat retenu ne peut sous-traiter tout ou partie des obligations au titre du présent marché, sauf accord préalable écrit de la FFBB.

Dans le cas où le candidat retenu sous-traiterait une partie des prestations lui incombant, le candidat retenu communiquera aux sous-traitants en cause les obligations liées, notamment en termes de confidentialité, et resterait totalement garant et responsable vis-à-vis de la FFBB de l'ensemble des prestations et obligations à sa charge.

## 17. Indépendance des parties

---

Le candidat retenu ne sera pas le mandataire, ni le préposé, ni l'associé de la FFBB et il ne pourra, en aucune façon, l'engager par ses actes.

## 18. Innocuité des tolérances

---

La circonstance que l'une des parties ait toléré, serait-ce *ab initio* et de façon répétée, l'inexécution par l'autre partie d'une ou de plusieurs de ses obligations ne fera pas obstacle — en dehors de l'hypothèse où la prescription serait acquise et dans cette mesure seulement — à ce qu'elle demande à son débiteur l'intégralité de ce qui lui est dû.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ratifierait un acte accompli par l'autre en méconnaissance de l'une des stipulations des présentes et de ses suites, cette ratification ne produirait aucun effet au-delà de ses termes.

## 19. Assurance - Responsabilité

---

Le candidat retenu certifie qu'il est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir du fait de ses activités ou du fait des activités de ses préposés à raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés au tiers.

Le candidat retenu doit pouvoir apporter la preuve qu'il est régulièrement assuré notamment en transmettant une attestation d'assurance au pouvoir adjudicateur précisant le montant de ses garanties.

Le candidat retenu assume la direction et la responsabilité de l'exécution des prestations.

Le candidat retenu devra employer, encadrer et rémunérer son personnel sous sa responsabilité exclusive au regard des obligations fiscales, sociales et du droit du travail, et notamment celles relatives à la durée du travail.

Il est responsable de ses employés en toutes circonstances et pour quelques causes que ce soit.

## 20. Confidentialité

---

Le candidat retenu s'engage à tenir strictement confidentielles, et en toutes circonstances les informations, dont il aurait connaissance dans le cadre de l'exécution de la mission qui lui sera confiée.

Dans l'hypothèse où le candidat retenu serait, par ailleurs, contractuellement lié à des tiers susceptibles d'être également en relation avec la FFBB, alors celle-ci s'engage à en informer la FFBB.

Il s'engage en toute hypothèse à exécuter les missions qui lui sont confiées, dans le cadre des présentes, de bonne foi et en toute neutralité, de telle sorte que les intérêts de la FFBB et de ses membres ne puissent être remis en cause à l'occasion de la mission à exécuter.

Le candidat retenu prend toutes les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations qu'il détient ou qu'il traite dans le respect du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) ainsi que des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès du candidat retenu.

Le non-respect de ces dispositions est considéré comme une faute de nature à conduire la FFBB à résilier le contrat pour manquement, aux torts du candidat retenu, sans préjudice des réparations éventuelles demandées par le pouvoir adjudicateur.

## 21. Conditions de résiliation

---

### 21.1 Résiliation pour manquement

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas les engagements auxquels elle s'astreint en vertu des présentes, l'autre serait fondée à se désengager de sa propre prestation après mise en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, restée sans effet après un délai de (8) huit jours.

La résiliation du marché entre les parties interviendra de plein droit par une nouvelle lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la partie défaillante. Elle a pour effet de mettre un terme immédiat et de plein droit au présent marché, sans préjudice de la faculté pour la partie victime du manquement de demander tous dommages et intérêts, qu'elle estimerait justifiés, en compensation du préjudice subi.

### 21.2 Résiliation pour force majeure

Nonobstant ce qui précède, aucune partie ne sera responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre du marché, si cette non-exécution est provoquée par un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. La partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre partie dans les cinq (5) jours suivant la survenance ou la menace de cet événement. Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution du marché pendant la durée du cas de force majeure. Au-delà d'un délai d'un mois d'interruption pour cause de force majeure, le marché entre les parties sera résilié automatiquement, de plein droit.

## 22. Loi applicable et compétence juridictionnelle

---

Le présent appel d'offres et ses suites sont soumis à la loi française.

En cas de difficultés pour l'exécution de la présente consultation et préalablement à la mise en œuvre de toute résiliation, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

A ce titre, toute Partie qui souhaiterait mettre en jeu ladite procédure, et ce, préalablement à la saisine du Tribunal compétent, devra notifier par lettre recommandée avec accusé de réception, en laissant un délai de 8 jours à l'autre Partie, une telle volonté.

Les Parties désigneront un médiateur, d'un commun accord, dans ledit délai de 8 jours. A défaut, compétence expresse est attribuée à Monsieur le Président du Tribunal de Grande instance de Paris pour effectuer une telle désignation.

Le médiateur devra tenter de concilier les Parties dans un délai de 2 mois à compter de sa saisine.

Il proposera un rapport, afin de concilier les vues de chacune des Parties.

En cas de conciliation, les Parties s'engagent à signer un accord transactionnel et confidentiel. L'accord transactionnel précisera, de manière expresse, si les présentes continueront à s'appliquer.

A défaut de résolution amiable telle que susvisée, les Parties conviennent expressément de ce que tout litige résultant de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution de la présente consultation sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel de Paris.

## ANNEXE 1 - Accusé de réception du règlement de consultation

---

Veillez noter que l'accusé de réception du règlement de la consultation doit être renvoyé en version numérique, par email, dans les cinq (5) jours suivant la date d'envoi, à l'adresse suivante : [consultationffbb2024@ffbb.com](mailto:consultationffbb2024@ffbb.com)

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier de règlement de la consultation concernant la conception, le développement, l'exploitation et la maintenance de la plateforme digitale 3x3 de la Fédération Française de Basketball.

Nous en avons examiné le contenu et...

*(Cocher la case correspondante)*

- Nous renonçons à répondre à cette consultation,
- Nous acceptons de répondre à cette consultation. Nous attendons de votre part l'envoi du cahier des charges de la consultation, ainsi que ses annexes.

Nous avons bien noté que les informations contenues dans l'ensemble du dossier de consultation sont considérées comme confidentielles. A ce titre, nous nous portons fort pour notre personnel et celui de nos associés et/ou sous-traitants et/ou fournisseurs de ne communiquer à quiconque, soit directement, soit indirectement, ni d'utiliser pour d'autres usages, lesdites informations auxquelles ils auraient eu accès partiellement ou totalement pour la préparation de notre offre.

Nous vous informons que la personne chargée de cette offre au sein de notre société est :

- Raison sociale :
- Adresse :
- Civilité (M / Mme), Nom, Prénom :
- Fonction :
- Téléphone :
- Email :

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

*Société (cachet) + Signature*